

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1282 - 25 février 1988 - 4,5 F

ERRATUM : Le document précédent n° 1281 n'est pas daté du 18 décembre 1981 mais du 18 février 1988. Le lecteur aura rectifié de lui-même.

D 1282 BRÉSIL: TENSION A LA VEILLE DE L'ADOPTION DE LA CONSTITUTION

C'est la course de dernière ligne droite dans la rédaction de la nouvelle Constitution par l'Assemblée nationale constituante (cf. DIAL D 1223, 1234 et 1235). Se voulant l'interprète d'un sentiment généralisé de frustration - tant dans les couches populaires que dans les milieux aisés, suite à la politique économique du gouvernement (cf. DIAL D 1201), la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) a, par la voix de sa présidence, rendu publique le 30 janvier une "note sur le moment national": c'est un cri d'alarme sur les reculs du texte constitutionnel et les manoeuvres de dernière heure.

En effet un groupe de pression puissant appelé "centrão" (centre élargi) s'est constitué ces derniers temps sous le patronage de milieux industriels et de l'Union démocratique rurale, syndicat des propriétaires terriens constitué en 1985 au plus fort des conflits de terre avec les petits paysans. Suite à une récente modification du règlement intérieur de la Constituante, les amendements de ce "lobby", grâce à une majorité automatique, entendent imposer un type d'Etat autoritaire et une réduction des prérogatives légales des syndicats et associations populaires.

La vivacité du document de la présidence de l'épiscopat faisait aussitôt la une des médias et provoquait, dès le 2 février, une réponse du président de la République et, le 3 février, une audience de ce dernier au président de la CNBB.

Documents ci-dessous.

Note DIAL

1. Note de la présidence de la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) sur la phase finale des travaux de l'Assemblée constituante (30 janvier 1988)

URGENCE DE GRANDES DÉCISIONS

Nous approchons du délai décisif pour la définition des destinées de la nation.

Tout dépend des décisions qui doivent être maintenant prises, en cette heure grave que nous traversons, car demain il sera trop tard. Le temps n'est plus aux illusions. Il faut regarder la réalité en face.

Parce qu'elle vit avec le peuple, dans toutes ses couches et tous ses niveaux, l'Eglise a une vision de la réalité qui nous amène, par devoir pastoral, à alerter l'ensemble de la société sur la gravité de la crise dans laquelle nous sommes plongés.

La situation se détériore à un rythme accéléré, en poussant vers une marginalisation croissante la grande majorité humiliée du peuple.

Le sentiment national est celui de la frustration. C'est ainsi qu'ont été frustrés les espoirs nés de la fin de l'intervention militaire, avec l'instauration d'une transition démocratique et avec les plans de lutte non inflationniste contre la récession et le chômage. L'inflation n'a pas été réduite et elle menace d'échapper au contrôle. Les investissements productifs ont chuté et la spéculation financière a augmenté. Le chômage n'a pas diminué et les salaires réels se sont affaiblis. Les catégories professionnelles les plus organisées cherchent à se défendre en obtenant des avantages qui sont aussitôt absorbés par les tarifs et les prix, au détriment du peuple sans défense.

La conscience morale et le sens de la responsabilité civique ont atteint un degré alarmant d'appauvrissement. La corruption continue dans l'impunité et sous la protection d'une tolérance qui frise la connivence. Comme cette détérioration du climat vient d'en haut, elle pénètre toute la société. En l'absence d'un geste vraiment significatif donnant au peuple la preuve qu'aucun pacte n'est possible avec la corruption, on tombe dans un immobilisme qui s'accompagne de la dégradation du sens de la dignité nationale et du pouvoir d'indignation morale.

C'est de frustration collective que s'alimente la colère du peuple. Et n'ayons aucune illusion: l'insatisfaction populaire peut atteindre son point d'explosion et prendre des proportions de convulsion aux conséquences catastrophiques.

Nous ne jugeons pas les intentions des responsables du destin de la nation. Nous ne sous-estimons pas le poids des responsabilités auxquelles ils ont à faire face. Sur le plan extérieur, des créanciers exigent le paiement de dettes majorées unilatéralement. Sur le plan intérieur, les pressions des grands intérêts économiques, clientélistes et corporatifs bloquent les programmes de lutte contre la récession et l'inflation, tout comme elles empêchent le règlement de la dette intérieure et de l'énorme dette sociale.

La gravité de la situation rend intolérable la distance existant entre les discours et les faits. Le peuple se sent trahi. Nous courons le très grave risque de faire avorter les espoirs immenses mis dans la transition démocratique. La société - insuffisamment et même, parfois, tendancieusement informée - a l'impression que la Constitution lui tourne le dos et a peur qu'aient été inutiles ses efforts de présentation de suggestions, de participation aux séances des sous-commissions, de collecte de signatures et de défense d'amendements populaires.

De fait des groupes de pression puissants cherchent à faire prévaloir leurs intérêts sur les intérêts du pays. Il s'est créé un climat où l'achat de voix et la menace de perte de charges avec leurs privilèges favorisent une physiologie de monde politique ayant perdu toute décence, monde qui doit être rejeté de toutes les façons possibles et avec la plus grande véhémence. Il est donc urgent de soutenir toute mesure sincère et efficace permettant de restaurer une crédibilité fortement ébranlée.

Contre le désespoir, pourtant, on peut encore et on doit espérer. Il y a des réserves morales intactes dans un peuple majoritairement chrétien, dont la Constitution est déjà placée sous la protection de Dieu. Mais sans réintégration de critères moraux et éthiques, aucun plan, aucune politique, aucune Constitution n'auront le pouvoir de garantir au Brésil le destin qu'il mérite.

Nous devons saluer avec joie l'adoption du principe de participation populaire dans l'ordonnement de la vie politique du pays et des institutions nationales, au premier article de la nouvelle Constitution voté en plénière de l'Assemblée nationale constituante, en réponse aux attentes exprimées dans les amendements populaires. Il reste encore à garantir l'intégration des instruments légaux qui rendent cette parti-

icipation viable, comme prévu dans le projet adopté par la commission de systématisation, de façon à permettre au peuple de participer directement aux décisions qui répondent à ses attentes et respectent ses droits légitimes.

C'est en alléguant le principe majoritaire que des modifications ont été récemment apportées au règlement. Il se trouve que ces modifications peuvent retarder de façon intolérable la promulgation de la Constitution et faire disparaître les avancées importantes, fruit d'un accord large et mûri entre forces politiques les plus sensibles aux aspirations de la vraie majorité nationale, et fruit d'un processus inédit et fécond de participation de la société à l'élaboration constitutionnelle. Il faut que le résultat de cet accord demeure intact en ce moment constitutionnel, sans être dilué au niveau de conciliabules qui se solderaient par un recul inacceptable. Les chapitres de la nouvelle Constitution - des droits de l'individu à l'ordre économique et social, et même les dispositions transitoires - ne peuvent être le résultat de marchandages à l'intérêt immédiat et conjoncturel; ils doivent au contraire prendre en compte le cri du peuple en faveur de réformes et de transformations profondes. C'est la seule façon pour la Constitution d'être le pacte de la nation avec son avenir.

La question du système de gouvernement doit être traitée avec le plus grand sens des responsabilités, dans la recherche des solutions les moins fragiles et les moins perméables aux crises menaçant la normalité de nos institutions démocratiques. La durée du mandat présidentiel et la fixation de dates pour les prochaines élections ne peuvent être traitées sans tenir compte des attentes du peuple concernant des décisions qui marquent la fin d'une transition et l'inauguration désirée d'une nouvelle étape de la vie de la nation.

La présidence de la CNBB fait appel à la responsabilité de tous les chrétiens en cette heure que nous traversons, et elle suggère aux diocèses du Brésil de divulguer largement le présent texte, de sorte que les électeurs conscients aient encore le temps de faire valoir leurs justes aspirations auprès des Constituants qui les représentent.

Que Dieu protège le Brésil!

Brasília, le 30 janvier 1988

Luciano Mendes de Almeida, président de la CNBB
Paulo Eduardo Andrade Ponte, vice-président
Antonio Celso de Queiroz, secrétaire général

2. Lettre du président de la République au président de la Conférence nationale des évêques du Brésil (2 février 1988)

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, JOSÉ SARNEY,
AU PRÉSIDENT DE LA CNBB, MGR LUCIANO MENDES DE ALMEIDA,
remise au siège de la CNBB à Brasília
le mardi 2 février 1988, à 18 H,
par le ministre Ronaldo Costa Couto, chef du cabinet civil,
au P. José Arlindo de Nadai, sous-secrétaire général

Estimé et cher ami, Révérendissime Monseigneur Luciano,

J'accuse réception de votre lettre accompagnant la note de la CNBB sur la conjoncture nationale.

Vous connaissez, Excellence Révérendissime, mon estime envers vous. Elle n'est pas d'aujourd'hui et ne repose sur aucune forme de cooptation. J'ai suivi votre brillante vie de prêtre, votre dévouement à la cause des enfants, votre activité aposto-

lique. Il s'y ajoute un élément sentimental, important pour moi: les racines dans l'Etat du Maranhão, au tronc du grand sénateur Cândido Mendes de Almeida, une part de notre glorieuse tradition.

Catholique à part entière, membre de l'Eglise où je me maintiens dans la foi et dans la pratique de mes devoirs de chrétien, fidèle au message du christianisme qui a orienté ma vie, je vous avoue que les termes de la note en question et vos déclarations à la presse m'ont choqué. Toute généralisation est dangereuse et peut verser dans l'injustice et l'injure. Le Père Antonio Vieira (1) disait d'elle qu'elle était comme plumes au vent: emportées, elles ne pouvaient être toutes récupérées et beaucoup s'échappaient pour toujours.

Pour qu'il n'en soit pas ainsi, je viens vous demander humblement de m'aider en précisant les faits et les personnes, de sorte que je puisse mieux les corriger et les punir. Ce serait là une collaboration sans prix. Aucun épisode du domaine public impliquant une pratique condamnable n'a été porté à ma connaissance sans que j'aie pris les mesures légales appropriées. Je n'ai jamais renoncé à mes critères éthiques, quels que soient les intérêts en jeu, et dans l'exercice de la présidence personne ne peut nier ma conduite faite d'austérité monastique. Au Palais de l'Aube (2), durant ces trois années, le seul acte qui soit célébré c'est la Sainte-Messe tous les dimanches, à laquelle moi-même, ma femme, mes enfants et petits-enfants assistons. Aucune fête, aucun banquet, aucune réception de salon.

La corruption, nous le savons tous, est une mauvaise herbe contre laquelle nous devons lutter sans trêve. Voyez, Excellence Révérendissime, comment elle est sournoisement envahissante, jusqu'au Saint-Siège. Le cas de Banco Ambrosiano montre combien elle est insidieuse. Nous ne devons pas pour autant généraliser ni en faire un signe de décadence ou de baisse de qualité dans l'administration de l'Eglise.

La violence que prophétise la note en question ne bénéficiera jamais de mes encouragements. J'ai fait preuve de patience, de concorde et de tolérance, et je continuerai en ce sens.

Vous présidez, Excellence Révérendissime, une très grande communauté. Mais le simple fait d'être président de la CNBB ne vous donne pas la possibilité de contrôler les écarts de conduite de qui que ce soit, et vous ne devez pas pour autant être accusé de friser "la connivence".

Pour ma part le pays et mon Eglise me verront toujours maintenir ces critères qui m'ont fait chrétien et me donnent la paix intérieure, qui est la paix de l'esprit.

Comme disait St Paul, "moi qui écris cette lettre, je vous salue dans le Seigneur".

Votre ami de toujours, avec mon accolade d'estime et d'affection.

Brasília, le 2 février 1988

José Sarney

3. Points abordés par le président de la conférence épiscopale lors de l'audience du président de la République (3 février 1988)

NOTE POUR L'AUDIENCE AU PALAIS PRÉSIDENTIEL

1) Le sens de la note de la présidence de la CNBB

La note reprend la teneur des documents précédents du Conseil permanent de la CNBB et du Conseil national des Eglises chrétiennes (CONIC) (3) :

(1) Personnalité du 17^e siècle, célèbre au Brésil [NdT] (2) Palais présidentiel à Brasília [NdT]
(3) Cf. DIAL D 1234 [NdT].

- la dénonciation véhémement du lamentable climat de corruption qui est de longue date;
- l'impunité des bénéficiaires de la corruption aux différents niveaux de l'administration;
- la "déséducation" populaire comme détérioration du sens moral;
- la nécessité de gestes expressifs à tous les niveaux du gouvernement pour manifester sa désapprobation d'un tel climat et son engagement dans le sens du bien commun.

Quant à la vérification des faits, le gouvernement dispose d'organismes spécifiques et compétents pour enquêter, juger et punir les cas concrets de corruption que lui-même reconnaît exister. L'impunité ne peut continuer.

Il est suggéré de constituer, à l'initiative des organismes gouvernementaux compétents, une commission de haut niveau composée de représentants de la société civile et chargée d'enquêter sur les dénonciations de corruption et de faveurs administratives. Cette commission aurait accès à toutes les portes et tous les dossiers pour une telle enquête.

2) L'urgence d'application de mesures sociales en réponse aux attentes du peuple

- La déception devant la réforme agraire.
- L'insuffisance de la politique du logement en dépit des efforts récents.
- La baisse progressive des retraites et l'inévitable inquiétude de ceux qui se voient sans défense après une vie de travail.
- le manque de protection pour les populations indiennes devant l'avancée des entreprises minières et pour les chercheurs d'or, ainsi que l'étendue excessive en kilomètres du projet "Calha Norte" (4).
- La disproportion des lits d'hôpitaux dans les grandes villes par rapport à une demande sans cesse croissante.

3) La nécessité de renforcer la confiance du peuple dans l'élaboration de la Constitution

- Dépasser les intérêts de groupe qui font perdre de vue le bien commun.
- Faciliter la participation populaire et respecter les justes attentes traduites suffisamment en amendements signés (moyens de participation populaire, réforme agraire, droits des travailleurs, droits des familles, défense légale du peuple, etc.).

4) L'affirmation de la volonté de l'Eglise d'assumer sa part de responsabilité pour faire face à la crise économique, sociale et politique à l'heure où il est fait appel à la collaboration des personnes et des institutions:

- recours à la prière et à la conversion;
- restauration des critères moraux;
- viabilisation des moyens de participation populaire;
- formation de la conscience civique comme expression du devoir religieux;
- collaboration constante aux efforts de justice sociale, de réconciliation dans les divisions, de recherche d'harmonie et de concorde sociale.

En ce qui concerne le cas de Banco Ambrosiano, il faut savoir que cette banque n'est pas la propriété du Siège apostolique et que tout ce qu'a arrêté le pouvoir judiciaire italien a été dûment accompli au niveau des instances compétentes de l'Etat du Vatican.

5) La note de la présidence de la CNBB entend ne pas juger les intentions des responsables du destin de la nation; elle reconnaît le poids des difficultés intérieures et extérieures auxquelles ils ont à faire face; et elle rappelle, contre tout désespoir, qu'il est possible d'espérer et qu'il le faut. Pour cela ils ne doivent manquer ni des réserves morales contenues dans le peuple ni de la protection de Dieu.

Luciano Mendes de Almeida
Brasília, le 3 février 1988

[4] Le projet "Coulée [ou Frayée] nord" consiste à assurer la sécurité militaire sur la frontière nord de l'Amazonie brésilienne. Cf. DIAL D 1235] [NdT].

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F
Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441